

**SPADO DEGRAISSANT DECRASSANT INTENSIF 500ML - 823061**

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)

**RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**

**1.1. Identificateur de produit**

Nom du produit : SPADO DEGRAISSANT DECRASSANT INTENSIF 500ML

Code du produit : 823061

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Nettoyant - dégraissant.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Raison Sociale : PROVEN ORAPI.

Adresse : 225 Allée des Cèdres.01150.SAINT VULBAS .FRANCE.

Téléphone : 0 810 400 402. Fax : 04 92 13 30 32.

FDS@orapi.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.**

Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

**RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS**

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

**Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.**

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 (Eye Dam. 1, H318).

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Le mélange est un produit détergent (voir la rubrique 15).

**Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.**

Pictogrammes de danger :



GHS05

Mention d'avertissement :

DANGER

Identificateur du produit :

CAS 68439-46-3 ALCOHOLS, C9-11, ETHOXYLATED

EC 200-573-9 ETHYLENEDIAMINETETRAACETATE DE TETRASODIUM

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence - Généraux :

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Conseils de prudence - Prévention :

P280 Porter un équipement de protection des yeux, du visage.

Conseils de prudence - Intervention :

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

**2.3. Autres dangers**

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) >= 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>. Se référer à la rubrique 3 pour identifier les substances concernées.

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

**SPADO DEGRAISSANT DECRASSANT INTENSIF 500ML - 823061**

Le mélange ne contient pas de substances  $\geq 0,1$  % présentant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

**>RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

**3.2. Mélanges**

**> Composition :**

Identification	(CE) 1272/2008	Nota	%
CAS: 102-71-6 EC: 203-049-8 REACH: 01-2119486482-31  2,2',2"-NITRILOTRIETHANOL		[1]	2.5 $\leq$ x % < 10
CAS: 15763-76-5 EC: 239-854-6 REACH: 01-2119489411-37  SODIUM P-CUMENESULPHONATE	GHS07 Wng Eye Irrit. 2, H319		2.5 $\leq$ x % < 10
CAS: 68439-46-3  ALCOHOLS, C9-11, ETHOXYLATED	GHS07, GHS05 Dgr Acute Tox. 4, H302 Eye Dam. 1, H318		1 $\leq$ x % < 2.5
CAS: 64-02-8 EC: 200-573-9 REACH: 01-2119486762-27  ETHYLENEDIAMINETETRAACETATE DE TETRASODIUM	GHS07, GHS05, GHS08 Dgr Acute Tox. 4, H302 Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4, H332 STOT RE 2, H373		1 $\leq$ x % < 2.5

**> Limites de concentration spécifiques et estimation de la toxicité aiguë**

Identification	Limites de concentration spécifiques	ETA
CAS: 102-71-6 EC: 203-049-8 REACH: 01-2119486482-31  2,2',2"-NITRILOTRIETHANOL		orale: ETA = 6400 mg/kg PC
CAS: 64-02-8 EC: 200-573-9 REACH: 01-2119486762-27  ETHYLENEDIAMINETETRAACETATE DE TETRASODIUM		orale: ETA = 1780 mg/kg PC

**> Informations sur les composants :**

(Texte complet des phrases H: voir la rubrique 16)

[1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.

**>RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS**

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

**4.1. Description des mesures de premiers secours**

**En cas d'inhalation :**

En cas d'inhalation massive, transporter le patient à l'air libre et le garder au chaud et au repos.

Ne rien faire absorber par la bouche.

Consulter un médecin en cas de troubles.

**En cas de contact avec les yeux :**

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Quelque soit l'état initial, adresser systématiquement le sujet chez un ophtalmologiste, en lui montrant l'étiquette.

**En cas de contact avec la peau :**

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.

Consulter un médecin en cas d'irritation.

**En cas d'ingestion :**

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin.

Garder au repos. Ne pas faire vomir.

**SPADO DEGRAISSANT DECRASSANT INTENSIF 500ML - 823061**

---

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

> **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Voir la rubrique 11.

> **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traiter de façon symptomatique.

---

> **RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Non inflammable.

**5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés**

En cas d'incendie, utiliser :

- eau pulvérisée ou brouillard d'eau
- mousse
- poudres
- dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

**Moyens d'extinction inappropriés**

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

- jet d'eau

> **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)
- oxydes de soufre (SO<sub>x</sub>)
- oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)

**5.3. Conseils aux pompiers**

En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

---

> **RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

> **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Les déversements peuvent rendre les surfaces glissantes.

> **Pour les non-secouristes**

Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Prévoir une ventilation suffisante.

**Pour les secouristes**

Les intervenants seront munis d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

> **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Neutraliser avec un décontaminant acide.

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

Utiliser des absorbants.

L'élimination devra être effectuée par un récupérateur agréé.

> **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir sections 8 et 13.

**SPADO DEGRAISSANT DECRASSANT INTENSIF 500ML - 823061**

**>RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE**

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

**> 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le mélange est manipulé de façon constante.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

**Prévention des incendies :**

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

**Equipements et procédures recommandés :**

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Eviter impérativement le contact du mélange avec les yeux.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

**Equipements et procédures interdits :**

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Aucune donnée n'est disponible.

**Stockage**

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

Le sol des locaux sera imperméable et formera cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

**Emballage**

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune donnée n'est disponible.

**>RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

**8.1. Paramètres de contrôle**

**> Valeurs limites d'exposition professionnelle :**

- ACGIH TLV (American Conference of Governmental Industrial Hygienists, Threshold Limit Values, 2010) :

CAS	TWA :	STEL :	Ceiling :	Définition :	Critères :
102-71-6	5 mg/m <sup>3</sup>				

- Allemagne - AGW (BAuA - TRGS 900, 02/2022) :

CAS	VME :	VME :	Dépassement	Remarques
102-71-6		2 E ppm 4 (II) mg/m <sup>3</sup>		1 (I)

**Dose dérivée sans effet (DNEL) ou dose dérivée avec effet minimum (DMEL)**

ETHYLENEDIAMINETETRAACETATE DE TETRASODIUM (CAS: 64-02-8)

	<b>Utilisation finale :</b>	<b>Travailleurs</b>
>	Voie d'exposition :	Inhalation
	Effets potentiels sur la santé :	Effets locaux à long terme
	DNEL :	1.5 mg de substance/m <sup>3</sup>
	Voie d'exposition :	Inhalation
	Effets potentiels sur la santé :	Effets locaux à court terme
	DNEL :	3 mg de substance/m <sup>3</sup>
	Voie d'exposition :	Inhalation
	Effets potentiels sur la santé :	Effets systémiques à long terme
	DNEL :	1.5 mg de substance/m <sup>3</sup>
	Voie d'exposition :	Inhalation

**SPADO DEGRAISSANT DECRASSANT INTENSIF 500ML - 823061**

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à court terme  
DNEL : 3 mg de substance/m3

> **Utilisation finale :** **Consommateurs**  
Voie d'exposition : Ingestion  
Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme  
DNEL : 25 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Inhalation  
Effets potentiels sur la santé : Effets locaux à long terme  
DNEL : 0.6 mg de substance/m3

Voie d'exposition : Inhalation  
Effets potentiels sur la santé : Effets locaux à court terme  
DNEL : 1.2 mg de substance/m3

SODIUM P-CUMENESULPHONATE (CAS: 15763-76-5)

> **Utilisation finale :** **Travailleurs**  
Voie d'exposition : Contact avec la peau  
Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme  
DNEL : 136.25 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Contact avec la peau  
Effets potentiels sur la santé : Effets locaux à long terme  
DNEL : 0.096 mg de substance/cm2

Voie d'exposition : Inhalation  
Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme  
DNEL : 26.9 mg de substance/m3

> **Utilisation finale :** **Consommateurs**  
Voie d'exposition : Ingestion  
Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme  
DNEL : 3.8 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Contact avec la peau  
Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme  
DNEL : 68.1 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Contact avec la peau  
Effets potentiels sur la santé : Effets locaux à long terme  
DNEL : 0.048 mg de substance/cm2

Voie d'exposition : Inhalation  
Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme  
DNEL : 6.6 mg de substance/m3

2,2',2"-NITRILOTRIETHANOL (CAS: 102-71-6)

> **Utilisation finale :** **Travailleurs**  
Voie d'exposition : Contact avec la peau  
Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme  
DNEL : 7.5 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Contact avec la peau  
Effets potentiels sur la santé : Effets locaux à long terme  
DNEL : 140 µg de substance/cm2

Voie d'exposition : Inhalation  
Effets potentiels sur la santé : Effets locaux à long terme

**SPADO DEGRAISSANT DECRASSANT INTENSIF 500ML - 823061**

DNEL : 1 mg de substance/m<sup>3</sup>

<b>Utilisation finale :</b>		<b>Consommateurs</b>
Voie d'exposition :		Ingestion
Effets potentiels sur la santé :		Effets systémiques à long terme
DNEL :		3.3 mg/kg de poids corporel/jour
Voie d'exposition :		Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé :		Effets systémiques à long terme
DNEL :		2.66 mg/kg de poids corporel/jour
Voie d'exposition :		Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé :		Effets locaux à long terme
DNEL :		70 µg de substance/cm <sup>2</sup>
Voie d'exposition :		Inhalation
Effets potentiels sur la santé :		Effets locaux à long terme
DNEL :		0.4 mg de substance/m <sup>3</sup>

**> Concentration prédite sans effet (PNEC) :**

**ETHYLENEDIAMINETETRAACETATE DE TETRASODIUM (CAS: 64-02-8)**

Compartiment de l'environnement :	Sol
PNEC :	1.1 mg/kg
Compartiment de l'environnement :	Eau douce
PNEC :	2.83 mg/l
Compartiment de l'environnement :	Eau de mer
PNEC :	283 µg/l
Compartiment de l'environnement :	Usine de traitement des eaux usées
PNEC :	50 mg/l

**SODIUM P-CUMENESULPHONATE (CAS: 15763-76-5)**

Compartiment de l'environnement :	Sol
PNEC :	0.037 mg/kg
Compartiment de l'environnement :	Eau douce
PNEC :	0.23 mg/l
Compartiment de l'environnement :	Eau de mer
PNEC :	0.023 mg/l
Compartiment de l'environnement :	Eau à rejet intermittent
PNEC :	2.3 mg/l
Compartiment de l'environnement :	Sédiment d'eau douce
PNEC :	0.862 mg/kg
Compartiment de l'environnement :	Sédiment marin
PNEC :	0.0862 mg/kg
Compartiment de l'environnement :	Usine de traitement des eaux usées
PNEC :	100 mg/l
Compartiment de l'environnement :	Prédateurs en milieu d'eau douce (Orale)
PNEC :	862 µg/kg
Compartiment de l'environnement :	Prédateurs en milieu marin (Orale)
PNEC :	86.2 µg/kg

**SPADO DEGRAISSANT DECRASSANT INTENSIF 500ML - 823061**

2,2',2"-NITRILOTRIETHANOL (CAS: 102-71-6)

Compartiment de l'environnement :	Sol
PNEC :	0.151 mg/kg
Compartiment de l'environnement :	Eau douce
PNEC :	0.32 mg/l
Compartiment de l'environnement :	Eau de mer
PNEC :	0.032 mg/l
Compartiment de l'environnement :	Eau à rejet intermittent
PNEC :	5.12 mg/l
Compartiment de l'environnement :	Sédiment d'eau douce
PNEC :	1.7 mg/kg
Compartiment de l'environnement :	Sédiment marin
PNEC :	0.17 mg/kg
Compartiment de l'environnement :	Usine de traitement des eaux usées
PNEC :	10 mg/l

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

#### - Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes à protection latérale conformes à la norme NF EN166.

En cas de danger accru, utiliser un écran facial pour la protection du visage.

Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection.

Il est recommandé aux porteurs de lentilles de contact d'utiliser des verres correcteurs lors des travaux où ils peuvent être exposés à des vapeurs irritantes.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

#### > - Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme EN ISO 374-1.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Type de gants conseillés :

- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))

- Latex naturel

- PVC (Polychlorure de vinyle)

- Caoutchouc Butyle (Copolymère isobutylène-isoprène)

#### - Protection du corps

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

#### > - Protection respiratoire

Ne pas utiliser en espace clos et non ventilé.

Eviter toute inhalation.

**SPADO DEGRAISSANT DECRASSANT INTENSIF 500ML - 823061**

**>RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

**Etat physique**

Etat Physique : Liquide Fluide.

**> Couleur**

Orange

**> Odeur**

Seuil olfactif : Non précisé.

Citron

**> Point de fusion**

Point/intervalle de fusion : Non précisé.

**> Point de congélation**

Point/intervalle de congélation : Non précisé.

**> Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

Point/intervalle d'ébullition : Non précisé.

**> Inflammabilité**

Inflammabilité (solide, gaz) : Non précisé.

**> Limites inférieure et supérieure d'explosion**

Dangers d'explosion, limite inférieure d'explosivité (%) : Non précisé.

Dangers d'explosion, limite supérieure d'explosivité (%) : Non précisé.

**> Point d'éclair**

Intervalle de point d'éclair : Non concerné.

**Température d'auto-inflammation**

Point/intervalle d'auto-inflammation : Non précisé.

**Température de décomposition**

Point/intervalle de décomposition : Non précisé.

**> pH**

pH : 10.90 0.5.

Base faible.

pH en solution aqueuse : Non précisé.

**> Viscosité cinématique**

Viscosité : Non précisé.

**> Solubilité**

Hydrosolubilité : Soluble.

Liposolubilité : Non précisé.

**> Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**

Coefficient de partage n-octanol/eau : Non précisé.

**Pression de vapeur**

Pression de vapeur (50°C) : Non concerné.

**Densité et/ou densité relative**

Densité : 1.025 +/- 0.005 (20°C)

**> Densité de vapeur relative**

Densité de vapeur : Non précisé.

**9.2. Autres informations**

Aucune donnée n'est disponible.

**9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique**

Aucune donnée n'est disponible.

**9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité**

Aucune donnée n'est disponible.

**SPADO DEGRAISSANT DECRASSANT INTENSIF 500ML - 823061**

**>RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

**10.1. Réactivité**

Aucune réaction dangereuse ne se produira dans des conditions normales.

**10.2. Stabilité chimique**

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

**10.4. Conditions à éviter**

Eviter :

- le gel
- la chaleur
- l'exposition à la lumière

**10.5. Matières incompatibles**

Tenir à l'écart de/des :

- acides
- acides forts

**> 10.6. Produits de décomposition dangereux**

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)
- oxyde de soufre (SO<sub>x</sub>)
- oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)

**>RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Peut entraîner des effets irréversibles sur les yeux, tels que des lésions des tissus oculaires ou une dégradation grave de la vue qui n'est pas totalement réversible en deça d'une période d'observation de 21 jours.

Les lésions oculaires graves sont caractérisées par la destruction de la cornée, une opacité persistante de la cornée, une inflammation de l'iris (iritis).

**11.1.1. Substances**

**> Toxicité aiguë :**

ETHYLENEDIAMINETETRAACETATE DE TETRASODIUM (CAS: 64-02-8)

Par voie orale : DL50 = 1780 mg/kg  
Espèce : Rat  
OCDE Ligne directrice 401 (Toxicité aiguë par voie orale)

SODIUM P-CUMENESULPHONATE (CAS: 15763-76-5)

Par voie orale : DL50 > 7000 mg/kg  
Espèce : Rat

2,2',2"-NITRILOTRIETHANOL (CAS: 102-71-6)

Par voie orale : DL50 = 6400 mg/kg  
Espèce : Rat  
OCDE Ligne directrice 401 (Toxicité aiguë par voie orale)

Par voie cutanée : DL50 > 2000 mg/kg  
Espèce : Lapin  
OCDE Ligne directrice 402 (Toxicité aiguë par voie cutanée)

**> Corrosion cutanée/irritation cutanée :**

ETHYLENEDIAMINETETRAACETATE DE TETRASODIUM (CAS: 64-02-8)

Espèce : Lapin  
OCDE Ligne directrice 404 (Effet irritant/corrosif aigu sur la peau.)

**> Sensibilisation respiratoire ou cutanée :**

ETHYLENEDIAMINETETRAACETATE DE TETRASODIUM (CAS: 64-02-8)

**SPADO DEGRAISSANT DECRASSANT INTENSIF 500ML - 823061**

Test de maximisation chez le cobaye (GMPT : Non sensibilisant.

Guinea Pig Maximisation Test) :

OCDE Ligne directrice 406 (Sensibilisation de la peau)

2,2',2"-NITRILOTRIETHANOL (CAS: 102-71-6)

Test de maximisation chez le cobaye (GMPT : Non sensibilisant.

Guinea Pig Maximisation Test) :

Espèce : Autres

OCDE Ligne directrice 406 (Sensibilisation de la peau)

**> Mutagénicité sur les cellules germinales :**

ETHYLENEDIAMINETETRAACETATE DE TETRASODIUM (CAS: 64-02-8)

Aucun effet mutagène.

Mutagenèse (in vivo) :

Négatif.

Espèce : Souris

OCDE Ligne directrice 474 (Le test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères)

**> Cancérogénicité :**

2,2',2"-NITRILOTRIETHANOL (CAS: 102-71-6)

Test de cancérogénicité :

Négatif.

Aucun effet cancérogène.

Espèce : Rat

OCDE Ligne directrice 451 (Études de cancérogénèse)

**> Toxicité pour la reproduction :**

2,2',2"-NITRILOTRIETHANOL (CAS: 102-71-6)

Etude sur le développement :

Espèce : Rat

OCDE Ligne directrice 421 (Essai de dépistage de la toxicité pour la reproduction et le développement)

**> Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée:**

2,2',2"-NITRILOTRIETHANOL (CAS: 102-71-6)

Par voie orale :

C = 1000 mg/kg poids corporel/jour

Espèce : Rat

Durée d'exposition : 90 jours

OCDE Ligne directrice 408 (Toxicité orale à doses répétées - rongeurs: 90 jours)

Par voie cutanée :

C = 250 mg/kg poids corporel/jour

Espèce : Rat

Durée d'exposition : 90 jours

OCDE Ligne directrice 411 (Toxicité cutanée subchronique: 90 jours)

Par inhalation :

C = 0.5 mg/litre/6h/jour

Espèce : Rat

Durée d'exposition : 90 jours

OCDE Ligne directrice 412 (Toxicité subaiguë par inhalation : étude sur 28 jours)

**11.1.2. Mélange**

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

**11.2. Informations sur les autres dangers**

**> Substance(s) décrite(s) dans une fiche toxicologique de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) :**

- Sel tétrasodique de l'EDTA (CAS 64-02-8): Voir la fiche toxicologique n° 276.

**SPADO DEGRAISSANT DECRASSANT INTENSIF 500ML - 823061**

**>RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

**12.1. Toxicité**

**> 12.1.1. Substances**

ETHYLENEDIAMINETETRAACETATE DE TETRASODIUM (CAS: 64-02-8)

Toxicité pour les poissons : CL50 > 100 mg/l  
Durée d'exposition : 96 h

NOEC > 25.7 mg/l  
Espèce : Danio rerio  
Durée d'exposition : 21 jours  
OCDE Ligne directrice 210 (Poisson, essai de toxicité aux premiers stades de la vie)

Toxicité pour les crustacés : CE50 = 140 mg/l  
Espèce : Daphnia magna  
Durée d'exposition : 48 h  
Autres lignes directrices

NOEC > 25 mg/l  
Espèce : Daphnia magna  
Durée d'exposition : 21 jours

Toxicité pour les algues : CEr50 > 100 mg/l  
Durée d'exposition : 72 h

2,2',2"-NITRILOTRIETHANOL (CAS: 102-71-6)

Toxicité pour les poissons : CL50 > 10000 mg/l  
Espèce : Leuciscus idus  
Durée d'exposition : 48 h  
Autres lignes directrices

Toxicité pour les crustacés : CE50 = 609.88 mg/l  
Espèce : Ceriodaphnia dubia  
Durée d'exposition : 48 h  
Autres lignes directrices

NOEC = 16 mg/l  
Espèce : Daphnia magna  
Durée d'exposition : 21 jours

Toxicité pour les algues : CEr50 512 mg/l  
Espèce : Desmodesmus subspicatus  
Durée d'exposition : 72 h  
Autres lignes directrices

**12.1.2. Mélanges**

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

**> 12.2.1. Substances**

ETHYLENEDIAMINETETRAACETATE DE TETRASODIUM (CAS: 64-02-8)

Biodégradation : Pas rapidement dégradable.

ALCOHOLS, C9-11, ETHOXYLATED (CAS: 68439-46-3)

Biodégradation : Rapidement dégradable.

SODIUM P-CUMENESULPHONATE (CAS: 15763-76-5)

Biodégradation : Rapidement dégradable.

**SPADO DEGRAISSANT DECRASSANT INTENSIF 500ML - 823061**

2,2',2"-NITRILOTRIETHANOL (CAS: 102-71-6)  
Biodégradation : Rapidement dégradable.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

> **12.3.1. Substances**

SODIUM P-CUMENESULPHONATE (CAS: 15763-76-5)  
Coefficient de partage octanol/eau : log K<sub>ow</sub> = -1.1

2,2',2"-NITRILOTRIETHANOL (CAS: 102-71-6)  
Coefficient de partage octanol/eau : log K<sub>ow</sub> = -2.3  
OCDE Ligne directrice 107 (Coefficient de partage (n-octanol/eau): méthode par agitation en flacon)

Facteur de bioconcentration : BCF < 3.9  
Espèce : Cyprinus carpio (Fish)

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune donnée n'est disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Aucune donnée n'est disponible.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucune donnée n'est disponible.

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune donnée n'est disponible.

---

**RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

**Déchets :**

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

**Emballages souillés :**

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

---

**RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**

-

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**

-

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

-

**14.4. Groupe d'emballage**

-

**14.5. Dangers pour l'environnement**

-

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

-

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

-

**SPADO DEGRAISSANT DECRASSANT INTENSIF 500ML - 823061**

**>RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION**

**15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**> - Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :**

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2022/692 (ATP 18)

**> - Informations relatives à l'emballage :**

Le mélange ne contient pas de substance soumise à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 : <https://echa.europa.eu/substances-restricted-under-reach>.

**- Dispositions particulières :**

Aucune donnée n'est disponible.

**> - Etiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006) :**

- moins de 5% de : agents de surface non ioniques

- moins de 5% de : EDTA et sels

- parfums

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune donnée n'est disponible.

**>RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS**

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

**> Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

**> Abréviations :**

DL50 : La dose d'une substance testée entraînant une létalité à 50% au cours d'une période donnée.

CL50 : La concentration d'une substance testée entraînant une létalité de 50 % au cours d'une période donnée.

CE50 : La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.

CEr50 : La concentration efficace de substance qui provoque 50% de réduction du taux de croissance.

NOEC : La concentration sans effet observé.

REACH : Enregistrement, évaluation, Autorisation et Restriction des Substances Chimiques.

ETA : Estimation Toxicité Aiguë

PC : Poids Corporel

DNEL : Dose dérivée sans effet.

PNEC : Concentration prédite sans effet.

STEL : Short-term exposure limit

TWA : Time Weighted Averages

TMP : Tableaux des Maladies Professionnelles (France)

VLE : Valeur Limite d'Exposition.

VME : Valeur Moyenne d'Exposition.

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK : Wassergefährdungsklasse ( Water Hazard Class).

GHS05 : Corrosion.

**SPADO DEGRAISSANT DECRASSANT INTENSIF 500ML - 823061**

---

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.

SVHC : Substance of Very High Concern.

|> Modification par rapport à la version précédente